

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers**

en exercice	9
présents	8
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois le mercredi 14 juin, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal 9 juin 2023**

<b>Objet</b>
<b>N° 23/05/03</b>
<b>Avenant n°11 aux conventions de mutualisation des services de la CCVCMB</b>

**Présents** Monsieur Jean-François DESHAYES , Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET, Madame Maryvonne ALVARD

**Représentés** Madame Guyonne FOURNIER donne pouvoir à Mme ANCEY Dominique

**Absents excusés** Madame Guyonne FOURNIER

**Secrétaire de séance** Madame Maryvonne ALVARD

Monsieur le Maire rappelle que depuis la création de la CCVCMB l'organisation des services communautaires repose sur un principe de services dits « partagés » intégrant les situations de mutualisation de personnels relevant :

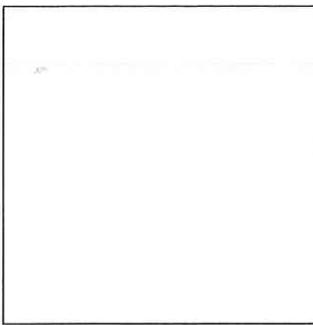
- Soit de services fonctionnels, qui ont été organisés en services communs communautaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- Soit de mise à disposition de services intervenant partiellement sur des compétences communales et communautaires.

A partir de la réflexion engagée sur le schéma de mutualisation, plusieurs situations de mutualisations se sont développées entre la communauté de communes et ses communes membres nécessitant de formaliser par un nouvel avenant entre les collectivités concernées les modalités d'organisation des missions et de prise en charge des coûts.

Le projet d'avenant n°11 précise ainsi :

- Les services généraux : intégration du poste de contrôle de gestion DSP,
- La gestion de l'aire d'accueil des saisonniers : intégration des heures réalisées pour l'installation des aires par les services des communes des Houches et de Chamonix et des heures réalisées par la Police Municipale des Houches,
- La gestion des ordures ménagères : harmonisation des modalités de calculs pour les 4 communes.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a adopté les termes de l'avenant n°11 le 14 avril 2023.



**Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :**

- **Adopte** les termes de l'avenant n°11 à la convention de mise à disposition des services entre les collectivités du territoire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Communauté de Communes et les autres communes membres.

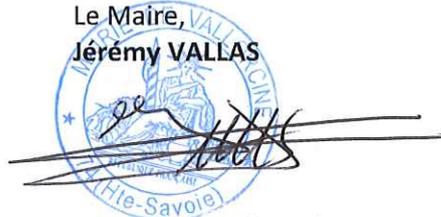
Ainsi fait et délibéré,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
**Maryvonne ALVARD**



Acte certifié exécutoire le :  
Télétransmis en Préfecture le :  
Notifié ou publié le :

Le Maire,  
**Jérémy VALLAS**



**La présente délibération est transmise à :**  
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville  
Madame le Trésorier de Sallanches